



**APPEL DE PROJETS STRUCTURANTS
POUR AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE
DE LA POPULATION RÉSIDANT SUR LE
TERRITOIRE DE LA MRC D'ABITIBI**

Guide d'information 2018

Le Fonds de soutien aux projets structurants émane du Fonds de développement des territoires (FDT), qui provient du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). L'appel de projets structurants vise à améliorer la qualité de vie de la population résidant sur le territoire de la MRC d'Abitibi.

CARACTÉRISTIQUES D'UN PROJET STRUCTURANT

- Représente un potentiel d'impact réel et continu sur le développement du territoire ciblé ;
- Favorise la concertation, le partenariat et l'engagement de tous les acteurs concernés par une problématique (nombre de partenaires impliqués, contribution de chacun d'eux et la complémentarité) ;
- Laisse des traces, en dotant le milieu d'une structure de développement qui a un effet multiplicateur, permettant à la communauté de développer d'autres initiatives ;
- Contribue de façon significative à améliorer la qualité de vie ;
- Démonstre qu'il a la capacité de mobiliser les acteurs locaux et/ou régionaux, en amont, en continu, ou en aval de sa réalisation.

CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES

- Mettre en valeur nos ressources naturelles ;
- Favoriser la qualité de vie du citoyen, l'accès et le maintien de services en milieu rural ;
- Accroître le sentiment d'appartenance ;
- Favoriser l'accès aux réseaux de communications et/ou leur consolidation.

LES PROMOTEURS ADMISSIBLES

- Organismes municipaux ;
- Conseils de bande des communautés autochtones ;
- Coopératives ;
- Organisme à but non-lucratif ;
- Entreprises privées dans le cas où les projets visent le maintien de services de proximité en milieu rural.

CONDITIONS MINIMALES D'ADMISSIBILITÉ

- Réaliser un projet sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;
- Compléter le projet au plus tard le 31 décembre 2018 ;
- Avoir complété les projets pour lesquels du financement a été octroyé par la MRC (FLIC, Fonds touristique, Fonds culture, Projets structurants). Dans le cas où un projet n'est pas complété, le promoteur devra effectuer une demande par écrit auprès de la MRC afin d'autoriser le dépôt d'un projet supplémentaire.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles en vue de l'attribution d'une aide financière sont :

- Les dépenses liées directement à la réalisation des activités du projet, telles que :
 - Les coûts d'honoraires professionnels ;
 - La location et l'achat d'équipements et de matériaux ;
 - Etc.

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- Les bourses, les prix d'excellence, les activités de financement ;
- Les dépenses liées au fonctionnement régulier des organismes (salaire, entretien, restauration, etc.) ;
- Toutes dépenses engendrées avant la date du dépôt du projet ;
- Les taxes recouvrables ;
- Les frais de formation ;
- Les travaux d'infrastructures, liés aux sites d'enfouissement, de traitements des matières résiduelles, d'aqueduc, d'égout ou de voirie et services d'incendie et de sécurité.

AIDE ADMISSIBLE

- 30 000 \$ dans le cas des projets territoriaux (Projet ayant une incidence significative sur le territoire de la MRC ou de plusieurs municipalités);
- 20 000 \$ dans le cas des projets locaux.

Exceptionnellement, une aide financière supérieure pourra être accordée si un projet démontre une portée territoriale significative. Le taux d'aide est limité à 70 % des dépenses admissibles et peut être majoré de 10 % pour les projets réalisés dans les municipalités rurales dévitalisées (Champneuf, La Morandière, Rochebaucourt, Launay, TNO Lac-Despinassy et Lac-Chicobi (Guyenne));

Le Fonds ne peut pas se substituer à d'autres programmes de financement existants ;

Le cumul des aides du gouvernement du Québec et du gouvernement du Canada incluant l'aide provenant du Fonds ne peut pas excéder 80% des coûts admissibles.

CRITÈRES D'ANALYSE

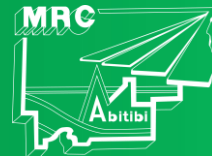
- Générer des effets durables (retombées sur plus d'un an) ;
- Qualité du projet ;
- Conformité avec les champs d'intervention prioritaires ;
- Garanties de réalisation et cohérence de l'échéancier ;
- Retombées escomptées (impacts à court / moyen / long termes) ;
- Impacts sur les citoyens résidant sur le territoire de la MRC d'Abitibi ;
- Concertation avec le milieu ;
- Conformité avec le plan d'action municipal et/ou du promoteur ;
- Capacité du promoteur de réaliser le projet et d'en assurer la pérennité ;
- Réalisme budgétaire.

CHEMINEMENT DES PROJETS

1. Le comité d'évaluation effectue une analyse des projets déposés ;
2. Les recommandations du Comité d'évaluation sont présentées au Comité administratif de la MRC, puis à la Table des conseillers de comté ;
3. Les promoteurs sont informés par écrit de la décision prise par les représentants de la Table des conseillers de comté.

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

Chaque organisme demandeur qui se verra accorder une aide financière devra signer un protocole d'entente avec la MRC d'Abitibi.



DOCUMENTS À REMETTRE

- L'original du formulaire de demande dûment rempli et signé ;
- Une copie de résolution du conseil d'administration autorisant le signataire de la demande à signer pour et au nom de l'organisme demandeur tous les documents en lien avec le dépôt et la réalisation du projet ;
- Les lettres de confirmation d'appui des partenaires financiers ;
- Une évaluation des impacts du projet ;
- Les états financiers, si le promoteur est une entreprise privée ;
- Une résolution d'appui de la municipalité hôte du projet et si requis des municipalités concernées par la réalisation du projet ;
- Le plan d'action de la municipalité ou du promoteur ;
- Tout autres documents jugés pertinents.

DÉPÔT DE LA DEMANDE

La demande d'aide financière doit être déposée par courriel ou au bureau de la MRC d'Abitibi **au plus tard le 16 MARS 2018** à l'adresse suivante :

MRC d'Abitibi
571, 1^{re} Rue Est
Amos (Québec) J9T 2H3

fonds@mrcabitibi.qc.ca
Téléphone : (819) 732-5356
Télécopieur : (819) 732-9607

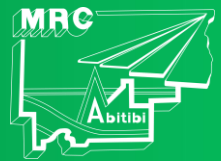
FORMULAIRE DE DEMANDE

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom de l'organisme responsable du projet :	NEQ (numéro d'entreprise du Québec) :
Mission du promoteur :	
Titre du projet :	
Personne responsable :	Numéro de téléphone :
Adresse :	Courriel :
Date de la demande :	Montant demandé :
Date prévue de la réalisation du projet :	
Précisez les projets pour lesquels vous avez reçu des sommes de la part du Pacte rural, du Fonds touristique et des Projets structurants au cours des trois dernières années :	

DESCRIPTION DU PROJET

Volet du projet : <input type="checkbox"/> <i>Local</i> <input type="checkbox"/> <i>Territorial</i>
Lieu de réalisation du projet :
Échéancier :
Description détaillée du projet :
Buts et objectifs :
Impacts sur la population:
Impacts du projet en lien avec les objectifs du Fonds:
Si votre projet de développement inclut plusieurs phases, décrivez chacune des phases, leurs échéanciers et les budgets qui y sont associés :



MONTAGE BUDGÉTAIRE

REVENUS	MONTANT	BIENS ET SERVICES	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
Total	\$	\$	100 %
DÉPENSES	MONTANT	BIENS ET SERVICES	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
Total	\$	\$	100 %

Préciser le pourcentage du recouvrement des taxes : TPS % TVQ : %

Déclaration de l'organisme

Je, soussigné(e) _____ confirme que les renseignements fournis dans cette demande et les documents afférents sont complets et véridiques en tous points et je m'engage à fournir au représentant toute l'information nécessaire à l'analyse du projet.

Signature : _____

Date : _____

Autorisation de publication

Je, soussigné(e) _____ accepte que la MRC d'Abitibi cite le titre de notre projet, le nom de notre organisme ou comité et le montant financé par le Fonds culturel si mon projet est accepté à la Table des conseillers de comtés.

Signature : _____

Date : _____